



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Covid-19 : nouvelles mesures

Compte-tenu de l'évolution de la pandémie de Covid-19 sur le territoire métropolitain, le Président de la République est intervenu le 31 mars dernier pour annoncer la mise en œuvre de nouvelles restrictions généralisées à l'échelle nationale (sauf DOM-TOM) pour au moins 4 semaines.

Décidé à freiner la propagation du virus, les principes qui ont guidé ces mesures sont : la sécurité, l'équilibre et la responsabilité. Parmi celles-ci, certaines concernent directement les élèves de nos établissements scolaires avec une adaptation des modalités d'enseignement : 1 semaine de cours à distance suivie de deux semaines de vacances scolaires puis une semaine de cours à distance pour les collèges et lycées alors que les maternelles et primaires seront de retour en présentiels.

S'agissant des Côtes d'Armor, la situation sanitaire continue malheureusement de se dégrader. Le virus est très actif et notre territoire connaît le développement d'un variant 20C difficilement repérable par les tests actuellement en vigueur.

Face à la propagation de ce variant, notre vigilance doit être redoublée. L'application scrupuleuse des gestes barrières et des préconisations formulées est on ne peut plus de rigueur.

L'espoir est aujourd'hui clairement dans la vaccination de tous et il me semble important de saluer l'engagement des élus dans l'accompagnement humain et financier de cette opération extraordinaire.

Même si l'absence de relations sociales nous pèse de plus en plus, il ne faut pas relâcher les efforts que nous avons ensemble déployés. Notre civilisation ne sera pas celle du sans contact mais celle du contact autrement que nous devons inventer et consolider au moins le temps d'être tous vaccinés.

La prise de conscience est collective. Apprendre et continuer à vivre avec le virus, c'est ce que nous faisons au quotidien avec tantôt des hauts tantôt des bas... mais toujours animés par le souci d'une large compréhension de nos concitoyens et d'une acceptabilité par eux des mesures mises en place.

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Groupement de Gendarmerie Départementale 22

Bilan 2020

Vous trouverez en **annexe 1**, la plaquette « Pour la population, par le Gendarme – Bilan 2020 » du Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes d'Armor.

« Panneau Pocket » - Dispositif d'information et d'alerte

Le Groupement Départemental de la Gendarmerie va créer des comptes « panneaux pocket » pour diffuser des messages d'informations, de prévention et d'alerte aux administrés des communes relevant de l'assiette territoriale d'une brigade ou communauté de brigades de gendarmerie. Le groupement a d'ores et déjà créé un compte à l'échelon départemental, animé par la cellule prévention-partenariat.

Vous trouverez en **annexes 2 à 4**, une **présentation du dispositif**, une **affiche** et un **flyer** personnalisés du compte « Panneau Pocket » du Groupement Départemental.

Des communes du département sont déjà équipées de l'application. Le prestataire doit contacter les mairies concernées pour leur demander de faire passer l'information à leurs administrés de l'engagement de la gendarmerie dans ce dispositif, et d'enregistrer le compte de la brigade concernée en favori dès qu'il sera créé. Les gendarmes effectueront la même démarche localement afin de sensibiliser les élus et concitoyens sur l'intérêt de ce dispositif.

Préfecture des Côtes d'Armor - DRCT

Soutien à la tarification sociale des cantines – Dispositif cantines à 1 €

Parmi les différentes mesures engagées par l'État au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, le soutien à la tarification sociale des cantines sera renforcé à compter du 1er avril 2021.

En effet, cette mesure concrète est apparue particulièrement efficace pour soutenir les familles modestes et favoriser l'égal accès des enfants à l'alimentation. Le Gouvernement a donc annoncé un renforcement de son intervention aux côtés des communes rurales.

Désormais, l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale "part péréquation" pourra recevoir 3 euros de subvention par repas servi pour 1 euro dans les cantines municipales, dans le cadre d'une tarification sociale.

Vous trouverez en **annexe 5**, une **documentation qui vous précise les modalités d'accès à ce dispositif**.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter le référent pour les Côtes d'Armor :

Monsieur Éric Quilliou - eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Lancement Appel à Projet 2021 « Pôles ressources handicap »

La Caf des Côtes d'Armor et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor lancent un appel à projet « Pôle ressources handicap ».

L'**objectif** est de **créer deux nouveaux « pôles ressources handicap »** sur le département des Côtes d'Armor.

Ce type de service s'adresse aux familles et aux professionnels des modes d'accueil petite enfance et enfance-jeunesse dans une logique inclusive.

Rendez-vous à l'adresse <https://www.caf.fr/partenaires/caf-des-cotes-d-armor/partenaires-locaux> pour consulter et télécharger le cahier des charges et les modalités de candidature.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 14 mai 2021.

ADIL 22

Permanences d'avril 2021

Suite aux annonces gouvernementales, nous vous informons que nous **suspendons les rendez-vous physiques au siège et dans les permanences à compter du 5 avril 2021.**

Les **rendez-vous pris seront maintenus en rendez-vous téléphonique jusqu'au 3 mai 2021.**

Les juristes restent joignables par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 au 02.96.61.50.46

« *L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.* »

INFORMATIONS NATIONALES

Communiqué de presse commun

Territoires Unis – AMF – ADF – Régions de France

Les élections départementales et régionales ne doivent pas à nouveau être repoussées

Refusant de considérer comme sérieuses les rumeurs sur un nouveau report des élections départementales et régionales, Territoires Unis affirme que le calendrier électoral voté récemment par le Parlement doit être respecté.

Alors qu'un optimisme volontariste s'affiche jusqu'au plus haut niveau de l'État sur la situation sanitaire du pays à la fin du printemps, et que des mesures fortes sont prises pour juguler l'épidémie, il serait incompréhensible de ne pas tenir les élections départementales et régionales prévues les 13 et 20 juin.

Si le conseil scientifique dicte le calendrier des élections, alors nous avons changé de régime politique sans l'avouer ! Le gouvernement souligne à juste titre la nécessité de vivre durablement avec le virus et d'avoir des comportements citoyens. Dans toute démocratie le citoyen c'est d'abord celui qui vote librement. Aussi des pays démocratiques du monde entier, du Portugal aux États-Unis, ont-ils organisé récemment des élections.

Les échéances électorales doivent être respectées pour que les Françaises et les Français choisissent leurs élus locaux, et expriment ainsi leurs aspirations à plus d'écoute et de proximité.

C'est une évidence démocratique qui doit faire consensus.

Dominique Bussereau, Président de l'ADF, Président du Département de la Charente-Maritime

Jean-Luc Gleyze, Secrétaire Général de l'ADF, Président du Département de la Gironde

François Baroin, Président de l'AMF

André Laignel, 1er Vice-président délégué de l'AMF

Renaud Muselier, Président de Régions de France, Président de la Région Sud

François Bonneau, Président délégué de Régions de France, Président de la Région Centre-Val-de-Loire

Contacts presse

AMF

Marie-Hélène Galin

marie-helene.galin@amf.asso.fr

06 80 18 61 66

ADF

Brice Chauveau

bchauveau@epoka.fr

01 45 49 33 11

Régions de France

Violaine Hacke

vhacke@regions-france.org

06.28.47.53.55

Gouvernement

Dispositif « petits déjeuners à l'école »

Vous trouverez en **annexe 6** un **courrier relatif au dispositif « petits déjeuners à l'école »**, co-signé par Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, Nathalie ÉLIMAS, Secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire et Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

The infographic features the logos of the French Republic and Santé publique France at the top. The main title is 'CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES'. Below this, six circular icons illustrate key measures: 1. A hand with a red prohibition sign over it, labeled 'Ne pas se serrer la main'. 2. Two people with a red prohibition sign over them, labeled 'Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade'. 3. Hands being washed under a stream of water, labeled 'Se laver très régulièrement les mains'. 4. A person coughing into their elbow, labeled 'Tousser ou éternuer dans son coude'. 5. A hand holding a tissue, labeled 'Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter'. 6. A person wearing a face mask, labeled 'SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable'. At the bottom left, a laptop icon is next to the text 'Vous avez des questions sur le coronavirus ? GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS'. At the bottom right, a mobile phone icon is next to the number '0 800 130 000 (appel gratuit)'. The website 'www.ut-capitole.fr/coronavirus' is listed at the very bottom.

COVID-19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Santé publique France

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Ne pas se serrer la main

Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

www.ut-capitole.fr/coronavirus